

Le 24 Septembre 2014

Madame le Maire
Monsieur le Maire
des communes adhérentes au
SICTOM des Couzes

Objet : Information sur l'augmentation de la TEOM 2014.

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Suite à notre Assemblée Générale du 15 mai 2014 relative notamment au vote du Budget Primitif 2014 du SICTOM des Couzes, et par conséquent à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2014 (TEOM), je viens vous confirmer les éléments de réponse expliquant la hausse importante de cette dernière.

En effet, l'augmentation globale de 28% de la TEOM 2014 par rapport à la TEOM 2013 provient essentiellement du fait de l'exercice de la compétence traitement par le VALTOM à compter du 1^{er} janvier 2014, qui se traduit par la prise en charge :

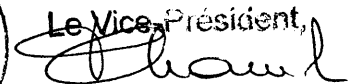
- **du coût de transport** (dont exploitation du centre de transfert) à 22 € ttc/tonne **et de traitement** à 137 € ttc de moyenne/tonne **des déchets ménagers au pôle de valorisation VERNEA** situé à Clermont-Ferrand.
- **du coût de traitement des encombrants de déchèteries déposés sur l'ISDND de Saint-Diéry**, à 99 € ttc/tonne.
- **et de la forte augmentation du coût de contribution au VALTOM**, qui est passé de 7,30 € ttc/habitant à 28,60 € ttc/habitant en 2014, soit une hausse de 568.500 €.

J'espère avoir répondu à vos interrogations et me tiens à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Président,
Roger Jean MEALLET.

Par délégation,
Le Vice-Président,



Frédéric CHASSARD

